

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 4 octobre 2019, Monsieur le Receveur Municipal demande au Conseil municipal d’ajuster la reprise des résultats en investissement en portant le déficit d’investissement reporté à 117 310 € (compte 001).

Section d’investissement - Augmentation de crédits en dépenses	
Compte 001	+ 117 310,00 €

VU l’avis de la commission « Finances-Travaux -Agriculture » en date du 10 octobre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 abstentions du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe eau potable 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	27
POUR	21
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 18 octobre 2019.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 En Préfecture, le... 21 OCT. 2019
 Et de la publication, le... 21 OCT. 2019
 Fait à Landivisiau, le... 21 OCT. 2019
 Le Directeur Général des Services,
 Pascal NANTEL

